

**NOUVEAU
AFR 10**

PUBLIC :

Tout professionnel prenant en charge des mineurs non accompagnés

ORGANISE PAR :
ASKORIA

DUREE :
14 heures

DATES ET LIEU :
GROUPE 1 : 20-21 JUIN 2019
LOCAUX ORGANISME
RENNES
GROUPE 2 : 23-24
SEPTEMBRE 2019
LOCAUX ORGANISME
MORLAIX

**RENSEIGNEMENTS
COMPLEMENTAIRES :**
Clôture des inscriptions :
Vendredi 26 AVRIL 2019.

CONTACT :
Marie-Noëlle FRINAULT
Conseillère formation
02 99 35 28 64
mn.frinault@anf.fr

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les mineurs non accompagnés se situent au carrefour de deux dispositifs légaux qui poursuivent des objectifs parfois contradictoires. D'un côté, le droit français de la protection de l'enfance, réformé en mars 2016, leur est applicable, quelle que soit leur nationalité. D'un autre côté, les mineurs isolés étrangers sont confrontés à la législation relative au séjour et à l'entrée des étrangers en France. Ce double statut d'enfant et d'étranger complexifie leur prise en charge administrative et éducative et requiert des professionnels accompagnant ces jeunes des connaissances spécifiques et pluridisciplinaires.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte législatif et géopolitique
- Assurer la protection en phase d'accueil provisoire d'urgence
- Evaluer et répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques des mineurs
- Concevoir et mettre en œuvre un accompagnement adapté

PROGRAMME

Actualités géopolitiques, législatives et réglementaires de protection des mineurs non accompagnés

- Rappels législatifs.
- Définitions du mineur non accompagné
- Mesure des écarts entre protection de l'enfance et droit des étrangers.
- Positionnement de l'intervention socio-médical dans ce contexte complexe.

Les mesures de protection en accueil provisoire d'urgence

- Les hébergements protecteurs et adaptés.
- Les risques de fugues.
- Les premiers soins.
- La mise en place d'un accompagnement socioéducatif.

Evaluer et répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques des mineurs

L'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement de la personne

- Préparation de la démarche.
- Conduite de l'évaluation.
- Formulation d'un avis.
- Soutien professionnel.

La réponse aux besoins :

- Le lieu d'accueil.
- La santé physique et mentale.
- La représentation légale.
- La relation éducative.
- L'intégration sociétale, scolaire et professionnelle.

Le repérage et la prévention de situations problèmes :

- La traite d'êtres humains.
- Les mineurs reconnus victimes.

Concevoir et mettre en œuvre un accompagnement adapté

Evaluation de la situation individuelle

- Le pays d'origine
- Le parcours migratoire
- Le pays d'accueil

Le projet personnalisé

- Les solutions durables
- Les documents nécessaires
- La mobilisation du mineur
- La préparation de la majorité
- La fin d'accompagnement